



MANITOU BF

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 39 548 949 euros

Siège social :

430, rue de l'Aubinière BP 10249
44158 ANCENIS Cedex

857 802 508 R.C.S. NANTES

(ISIN: FR0000038606)

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 07 juin 2012

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

07 juin 2012

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement

A la date du 31 mai 2012, la Société détient 307 617 actions propres, soit 0.78% du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

- 278 000 actions affectées à la réserve des plans d'options d'achats d'actions.
- 29 617 actions au titre du contrat de liquidité AFEI

4) Objectifs du programme de rachat

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Manitou par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

5) *Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

En application de la loi, la part maximale que MANITOU est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 07 juin 2012 est de 10% du capital de la société, correspondant à titre indicatif au 7 juin 2012 à un total de 3.954.895 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtées dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 mai 2012, 307 617 soit 0.78% du nombre d'actions composant le capital social à cette date, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 3.647.278 (9,22 % du capital post-fusion avec la SFERT), soit un investissement théorique de 145.891.120 euros sur la base du prix maximum d'achat de 40 € figurant dans la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires.

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 07 juin 2012.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

| | |
|---|------------------|
| Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme (01/06/11) | 329 427 / 0.88 % |
| Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois | 0 |
| Nombre de titres détenus au 31 mai 2012 (en titres + en pourcentage) : | 307 617 / 0,78 % |
| Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2012 | 9 336 093 € |
| Valeur de marché du portefeuille au 31 mai 2012 | 4 743 454 € |

| PERIODE DU 1 ^{ER} JUIN 2011 AU 31 MAI 2012 | Flux bruts cumulés | | Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme | | | |
|---|--------------------|------------------------|--|----------------|--------------------------------|----------------|
| | Achats | Ventes / Transferts | Position ouverte à l'achat | | Position ouverte à la vente | |
| Nombre de titres | 140 885 | 140 295 | Options d'achat achetées | Achats à terme | Options d'achat vendues | Ventes à terme |
| Échéance maximale moyenne | | | NEANT | | | |
| Cours moyen de la transaction | 15,59 € | 15,86 € | | | | |
| Prix d'exercice moyen | | | | | | |
| Montants | 2 195 877 € | 2 224 789 € | | | | |